

DÉCRET N° 2023 – 498 DU 26 SEPTEMBRE 2023
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence béninoise du médicament
et des autres produits de Santé.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-422 du 26 juillet 2023 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence béninoise de régulation pharmaceutique, désormais dénommée l'Agence béninoise du médicament et des autres produits de Santé ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 septembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise du médicament et des autres produits de Santé, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Achille Bernard BATONON**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Alban Bienvenue BESSAN**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- monsieur **Joseph Daniel AMOUZOUN**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- madame **Sylvie Chantal ALLADAYE PADONOU**, représentante de l'Ordre national des Pharmaciens du Bénin ;
- monsieur **Idrissou ABDOULAYE**, pharmacien de grande notoriété.

Article 2

Monsieur **Achille Bernard BATONON** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans et court à compter de la date de leur installation.

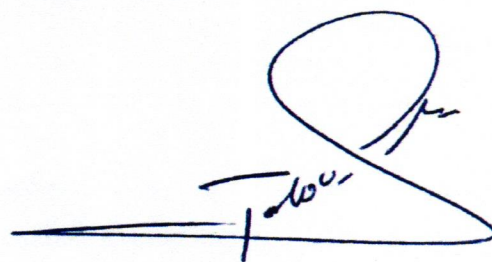
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

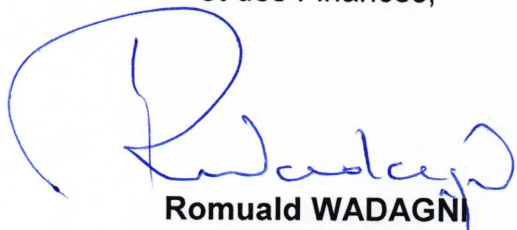
Fait à Cotonou, le 26 septembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.